

***Appels à participation pour la programmation culturelle d'été de la Ville de Grenoble***  
***Du 5 juin - 5 septembre 2021***

Nous vous avons sollicités l'été dernier et ce début d'année afin de trouver ensemble les moyens de faire vivre la ville dans le contexte sanitaire que l'on connaît, et avec toutes ses conséquences sur les mobilités, rapports humains, etc. Vous avez été nombreux·-ses à répondre présent-e-s et à participer. Le bilan globalement positif qui en a été tiré, ainsi qu'un contexte sanitaire toujours contraignant, nous amènent à nous adresser une nouvelle fois à vous.

**La programmation culturelle d'été de la Ville sera lancée les 5, 6 et 7 juin prochains lors de l'événement *Journée des tuiles – nos empreintes mémorielles*, et continuera avec les *Eclats de culture de l'été* du 1 juillet au 5 septembre (avec une trêve début août).**

A cet effet, nous cherchons des formes artistiques :

- Adaptées à l'espace public de jour ou de nuit ;
- Mobiles c'est à dire susceptibles d'être présentées dans plusieurs lieux en journée ou en soirée ;
- Courtes, pour éviter les rassemblements ou selon, des formes qui ne susciteraient pas de rassemblements ;
- Compatibles avec tous les niveaux de réglementation sanitaire ainsi qu'à ses évolutions incertaines ;
- Créatrices de lien avec les habitant-e-s (les formes participatives, tant qu'elles sont compatibles avec les mesures sanitaires en vigueur, sont envisageables) ;

Vous trouverez ci-dessous les cahiers des charges de ces deux temps de programmation culturelle.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir vos propositions :

- **avant le dimanche 9 mai minuit** pour la *Journée des Tuiles – nos empreintes mémorielles*,
- **avant le mardi 25 mai** pour les *Eclats de cultures de l'été*.

Une note artistique et technique, mention au cahier des charges correspondant, ainsi qu'un prix de cession sont attendus pour étayer vos propositions.

Dans les deux cas, les projets les plus autonomes techniquement seront privilégiés.

Les projets lauréats pourront toutefois bénéficier d'un accompagnement technique léger : accompagnement pour prendre connaissance des possibilités techniques des lieux ciblés, pour l'installation sur place, pour la mobilisation de certains matériels spécifiques à définir et discuter en amont via la note technique. L'équipe de programmation et un directeur technique seront à la disposition les lauréats pour anticiper les solutions à mettre en œuvre.

***Cahier des charges - Journée des tuiles – nos empreintes mémorielles***  
***5, 6 et 7 juin 2021***

Depuis 2015, la Fête des Tuiles veut être un événement citoyen et culturel, fédérateur et festif, à l'image de la ville de Grenoble. Au-delà d'une journée d'animations, il s'agit d'un vrai

projet de société. La manifestation traduit la volonté de la municipalité de proposer aux habitant-e-s de s'approprier, le temps d'une journée, l'artère principale de la ville, d'ouvrir l'espace à des associations, des initiatives culturelles ou citoyennes, des gestes artistiques.

Avec le contexte actuel de crise sanitaire et l'annulation de l'édition 2020, le prochain rendez-vous doit être tant l'expression vivante d'empreintes mémorielles de la *Journée des tuiles* qu'une certaine idée de Grenoble. Affirmer ses valeurs d'engagement et de transformation sociale, préférer ce qui nous lie, habitant-e-s d'ici et d'ailleurs, cheminer dans la ville pour faire culture commune.

L'édition 2021 de la Fête des tuiles souhaite convoquer largement l'imaginaire, le sensible, la participation de habitant-e-s, des artistes, de curieux, des promeneurs à travers un parcours des lieux historiques, des figures marquantes, des célébrations passées du 7 juin 1788 où des artisans et boutiquiers défient la Garde royale qui avait reçu l'ordre de disperser les parlementaires de la province.

La présente mise en contexte n'a pour autre intérêt que de définir les lieux qui accueilleront les propositions artistiques musicales, chorégraphiques, théâtrales, circassiennes, plastiques ou numériques. Ces espaces d'expression sont les scènes et les toiles à investir comme à révéler. Il ne s'agit ni de commémorer ni de célébrer le 7 juin 1788 mais d'inviter aux regards les bâtiments, places de marché, sculptures, rues, jardins et façades qui maillent ce parcours dans la ville.

Les propositions artistiques sont pensées in situ et s'adaptent à l'activité du lieu où elles se déroulent.

### **Espaces publics choisis :**

#### **La place St André / la façade de l'ancien parlement de Dauphiné.**

**L'ensemble des places de marché de Grenoble** faisant écho aux principaux espaces publics populaires :

- marché Saint Bruno (secteur 1) place Saint Bruno. Samedi et dimanche jusqu'à 13h30
- marché Hoche (secteur 2) place André Malraux. Samedi 7h30 à 13h30
- marché Libération (secteur 3) 106/108 cours libération. Samedi 7h à 13h
- marché de l'Abbaye (secteur 5) place de la commune de 1871. Samedi et dimanche jusqu'à 13h30
- marché Malherbe (secteur 5) 11 avenue malherbe. Samedi et dimanche jusqu'à 13h30
- marché Villeneuve (secteur 6) 111 galerie de l'arlequin. Samedi et dimanche jusqu'à 13h30

**La façade du lycée Stendhal** : rappel du tableau qui représente les échauffourées entre Grenoblois-es et Garde royale peint en 1889 par Alexandre Debelle (tableau du musée de Grenoble en dépôt au musée de la révolution française de Vizille).

#### **La fontaine des 3 ordres, place Notre Dame**

Commandée en 1887 et achevée en 1897 pour célébrer le centenaire de la Journée des tuiles.

**Sculpture « Monoforme 26 »** de Gottfried Honegger commandée en 1988 pour le Bicentenaire de la Révolution française, installée dans le parc de sculptures du musée.

**La rue Barnave** : rappel de la figure d'Antoine Barnave.

**Le Jardin de ville / le musée Stendhal** : rappel des figures de Gagnon et de Stendhal.

**La rue Servan et le quartier Très-Cloîtres** (ancienne rue Neuve des Capucins), lieux d'échauffourées.

**Le cours Jean Jaurès**, actuel espace de la Fête des tuiles et ancien cours Saint André destiné à protéger la ville des crues du Drac et lieu de promenades créé par un parlementaire entre 1680 et 1684, Nicolas Prunier de Saint André, premier président du Parlement de Dauphiné.

Les artistes et compagnies locales seront privilégiés.

Pour information, une commission ad hoc (services Développement culturel et artistique / Événementiel) sélectionnera les projets le 7 mai 2021.

Contacts : Anaïs BOUTIBA et Lise JACOB

Mail : [programmation-evt@grenoble.fr](mailto:programmation-evt@grenoble.fr)

***Cahier des charges - Eclats de culture de l'été  
1<sup>er</sup> juillet- 5 septembre***

La ville de Grenoble souhaite pendant tout l'été, inviter ses habitant-e-s à partager de nouveau des « *éclats de culture* », impromptus artistiques dans l'espace public. Cette respiration culturelle sera à l'image de l'été : douce ou piquante, légère ou profonde, orageuse ou ensoleillée, elle réinventera les temps de retrouvailles entre les artistes et leurs publics, entre la culture et les gens qui regardent et qui passent. Les beaux jours arrivent comme les promesses, et avec elles, les éclats de culture à saisir au vol.

Les éléments suivants feront parties des critères de sélection des projets :

- cet appel à participation s'adresse en priorité aux artistes et compagnies locales
- dans un souci d'égalité d'accès de la culture à tous les grenoblois.es, nous vous invitons à proposer des représentations dans des secteurs variés de la ville.
- l'équipe projet pourra vous proposer de tisser des ponts entre vos propositions et des temps forts prévus par les Maisons des Habitants.
- toutes les esthétiques (musique, théâtre, danses, art visuels, etc.) sont attendues, du moment que leur mise en œuvre est compatible avec l'espace public et ses usages.

Pour information, une commission ad hoc (services Développement culturel et artistique / Événementiel) sélectionnera les projets pour les Eclats de culture de l'été le **30 mai**.

Contacts : Béranger GALLAY et Géraldine KASPRZAK

Mail : [programmation-evt@grenoble.fr](mailto:programmation-evt@grenoble.fr)